



Communiqué de presse

Hébergement des bergers en alpage

Dans le cadre de l'accompagnement de l'activité d'élevage sur leurs territoires, les parcs nationaux mettent en œuvre différentes actions visant à faciliter le logement des bergers en alpages, en lien avec les éleveurs.

L'absence de logement constitue le principal frein à la mise en place d'un gardiennage efficace des troupeaux en estive. L'équipement des alpages reste une dépense conséquente pour les propriétaires fonciers et les éleveurs, ce qui a justifié la mise en place par l'ensemble des parcs nationaux d'une stratégie d'actions pour développer les logements en alpage et de solutions alternatives temporaires lorsque l'urgence le justifie.

Les parcs nationaux travaillent régulièrement avec **l'ensemble des communes, professionnels agricoles, éleveurs et bergers** pour décliner et adapter les mesures d'accompagnement qui se déclinent en 3 types d'actions : abris d'urgence, restauration et construction de bâtiments en alpage, recherche de solutions innovantes.

Il est vrai que les abris d'urgence, héliportables, sont particulièrement spartiates. Ils ont uniquement vocation à apporter une **réponse rapide et temporaire** aux éleveurs. Chaque année, les parcs mettent à disposition ces abris à la demande des alpagistes. Ils sont attribués au regard des besoins de gardiennage au plus près du troupeau en attendant la réalisation d'un ouvrage pérenne.

Sur sollicitation des communes et propriétaires fonciers, les parcs peuvent apporter un **appui technique** voire financier pour faciliter la **restauration de chalets d'alpage** et leur mise aux normes. Au-delà de la restauration, les parcs accompagnent des **projets de construction** de cabanes réversibles. Contrairement aux idées reçues, la construction des chalets d'alpage pour les usages agricoles n'est pas interdite en cœur de parc.

A la suite d'une réflexion conduite avec le Parc national des Écrins, le Parc national de la Vanoise **a initié et expérimenté un travail de conception-réalisation d'un nouveau modèle de cabane pastorale** réversible et facile à installer permettant de loger une personne dans des conditions décentes et respectant le droit du travail. L'École Nationale d'Architecture de Lyon et Ateliers Ritz ont conçu **le Tatou** dont les plans de conception sont mis à disposition gratuitement.

Considérant que le métier de berger est un métier essentiel pour l'activité en alpage, et que leur préoccupation est légitime, les parcs s'investissent non seulement sur la qualité des conditions d'hébergement, mais aussi la formation initiale ou les conditions de travail en alpage.

[Pour en savoir plus voir pages suivantes](#)

Contact presse :

Élisabeth Berlioz - 06 70 67 70 46

elisabeth.berlioz@vanoise-parcnational.fr

Pour en savoir plus

Hébergement des bergers en alpage

1 – Accompagner les communes et les propriétaires dans la restauration de bâtiments d'alpage

Sur sollicitation des communes et propriétaires fonciers, les parcs peuvent apporter un **appui technique** voire financier pour faciliter la **restauration de chalets d'alpage** et leur mise aux normes.

En Vanoise, dans les cinq dernières années, plusieurs projets ont ainsi été accompagnés (chalet de Chapendu à Pralognan, chalet du Barbier à Villarodin-Bourget) et d'autres sont à venir (chalet du Grand Planay à Modane, chalet du Montet et chalet dans le Vallon de la Lenta à Bonneval sur Arc).

Au-delà de la restauration, **les parcs accompagnent des projets de construction de cabanes réversibles**. Ils sensibilisent ainsi les alpagistes et les communes, recherchent des solutions techniques compatibles à l'installation en haute montagne au regard des réglementations et risques (RTM, assainissement, environnement...) et contribuent à la recherche de financements.

En Vanoise, une première installation est notamment prévue dès cet été 2023 (chalet Pichol au Moriond à Pralognan**). D'autres démarches sont en cours d'étude ou d'appui (logement sur l'alpage des Leschans à Bonneval**, alpage d'Aussois avec le Groupement Pastoral**, alpage de l'Association foncière pastorale du Bourget à Villarodin-Bourget**).

Contrairement aux idées reçues, **la construction des chalets d'alpage pour les usages agricoles n'est pas interdite en cœur de parc**. Elle fait l'objet d'une autorisation spécifique et d'un accompagnement pour réaliser des constructions adaptées, respectueuses des normes et intégrées paysagèrement.

2– Expérimenter : participer à la création d'un nouveau modèle de cabane légère et réversible

Afin d'améliorer les conditions d'hébergement, là où il n'existe pas de ruines ou chalets à rénover, prenant la suite d'une réflexion conduite avec le Parc national des Écrins, le Parc national de la Vanoise a initié et expérimenté un travail de conception-réalisation d'un nouveau modèle de cabane pastorale réversible et facile à installer permettant de loger une personne dans des conditions décentes et respectant le droit du travail pour les salariés (isolation, douches et sanitaires, chauffage, fenêtres, surfaces...) : le Tatou.

En partenariat avec l'École Nationale d'Architecture de Lyon et Ateliers Ritz, 4 prototypes ont été construits (dont 3 à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes du territoire et d'autres espaces protégés). Ces prototypes ont été installés sur l'alpage du Pelvoz (Val Cenis – Termignon) en 2018**, l'alpage de la Montagne de l'Art (Villaroger) en 2021, au Fond de Burel (Val Cenis - Lanslevillard) en 2021**, la Réserve Naturelle Nationale des Hauts Plateaux du Vercors (Commune de Chichilianne) en 2021 [vu dans l'émission des Racines et des Ailes© diffusée sur France 3 le 29 mars 2023].

L'opération avait pour objectif de développer et **proposer aux propriétaires ou alpagistes** une solution alternative à la construction de nouveaux chalets en site isolé, rapide à mettre en œuvre et financièrement attractive. Depuis septembre 2021, les **plans de conception du Tatou sont disponibles gratuitement à la demande** auprès de l'École Nationale d'Architecture de Lyon.

** : en remplacement d'un abri d'urgence

3 – Une solution temporaire : la mise à disposition d'abris d'urgence

Dans l'attente de la finalisation de ces réalisations, qui reste parfois longue, les parcs nationaux se sont mobilisés dès 2005 à titre expérimental, puis ont déployé un dispositif pour mettre à disposition des éleveurs des solutions temporaires d'appoint : les abris d'urgence. Ils sont destinés à être mis à disposition d'éleveurs en alpage sur des quartiers encore non-équipés pour leur permettre de protéger au mieux les troupeaux **dans l'attente de la restauration ou de la construction d'un véritable logement.**

Ces abris répondent à un besoin très spécifique. Ces abris héliportables doivent être des structures légères **de 5m²** facilement déplaçables et installables en montagne sans travaux complémentaires. Conçus pour héberger **une seule personne**, chaque abri est ainsi sommairement équipé d'une couchette et d'un matelas, d'un **réchaud et d'une bouteille de gaz** (dont le remplacement est assuré par les employeurs), d'un **chauffage d'appoint**, d'un extincteur, d'une petite table et d'une étagère. L'alimentation en électricité est assurée par des panneaux solaires et une batterie.

Certes, ces abris d'urgence sont particulièrement spartiates, mais ils ont uniquement vocation à apporter une réponse rapide et temporaire aux éleveurs ayant besoin de renforcer le gardiennage au plus près du troupeau pour engager les premières mesures de protection sans attendre la réalisation d'un ouvrage pérenne. **Ils sont généralement implantés à distance de marche d'une solution d'hébergement plus confortable** (refuge, chalet) disposant d'alimentation en eau et de sanitaires aux normes.

Chaque année, l'attribution des abris aux alpagistes se fait suite à leur demande et en lien avec la profession agricole, les services de l'Etat et le service pastoral.

En Savoie, 11 abris d'urgence ont été acquis par le parc entre 2014 et 2019. Une commission d'attribution des abris d'urgence se réunit et examine l'ensemble des demandes reçues au printemps. Plusieurs critères sont examinés, la sensibilité de l'alpage vis-à-vis de la prédation, les moyens de protection des troupeaux mis en place sur l'alpage, l'existence ou non d'autres solutions de logement, l'éloignement à un logement pérenne (temps de trajet et dénivelé à parcourir quotidiennement), les difficultés de fonctionnement du système pastoral sans cet abri d'urgence ou les possibilités alternatives de logement et des démarches du demandeur pour trouver des solutions pérennes (en cas de demande récurrente).

Au-delà de la mise à disposition, les parcs nationaux prennent en charge et organisent l'acheminement de ces abris (transport par camion, héliportage). En fonction des besoins, les premières mises en place ont lieu de juin à août et les cabanes sont redescendues par héliportage généralement mi-octobre, en fin de saison d'alpage.

En Vanoise, une contribution financière annuelle de 300 € est demandée aux bénéficiaires pour les frais d'héliportage et d'entretien de ces abris, dont on estime le coût unitaire annuel (amortissement compris) à 2500 €. Malgré des demandes d'alpagistes en augmentation, qui nécessitent de prioriser les attributions, et une logistique lourde à gérer, le Parc maintient cet appui qui représente chaque année 15 000 € environ au bénéfice de 12 éleveurs (2022).

Au-delà de ces dispositifs d'aide au logement, les parcs nationaux cherchent à améliorer l'accompagnement des acteurs pastoraux dans leurs missions et favoriser le partage du territoire.

Permettre un droit au repos et soulager la charge de travail : la brigade de bergers d'ap-pui

En Vanoise depuis 2019, en partenariat avec la profession agricole, le service pastoral et les services de l'État, **2 bergers** sont recrutés pendant 3,5 mois. Ils interviennent à la demande des alpagistes **en renfort ou en remplacement des bergers en poste** sur les alpages du cœur du Parc.

Bergers expérimentés, ils réalisent différents types de mission inhérentes au métier : garde, soins aux troupeaux, appui au changement de quartier, pose ou démontage de filets...

Approvisionnement des chalets

En Vanoise, au titre de l'aide à l'approvisionnement des chalets d'alpages en début de saison, **le Parc prend en charge financièrement et organise les hélicoptages** de matériel agricole (filets, batteries, sel, croquettes...) et d'effets personnels de bergers avec 2 rotations prises en charge par alpage.

Aider à la gestion du multi-usage sur les alpages

En Vanoise, en 2023, le Parc prévoit le recrutement de **2 animateurs pastoraux** pendant 2,5 mois. Ils réaliseront en lien avec la profession des missions de **sensibilisation** des touristes au pastoralisme, au fonctionnement des chiens de protection des troupeaux, aux rôles des éleveurs et bergers, ainsi que des missions de **description** du travail des chiens de protection des troupeaux, à la demande des alpagistes.